

Sommaire

Sommaire	1
1 Organisation générale	2
2 Les qualifications départementales	2
2.1 Dates	2
2.2 Catégories	2
2.3 Conditions de participation	2
2.4 Nombre de rondes, cadences et règles du jeu.	2
2.5 Regroupement de tournois	3
2.6 Places qualificatives	3
2.7 Score minimum	3
2.8 Qualifiés d'office	3
2.9 Sur-classements	3
2.10 Titres départementaux	3
3 Le Championnat IDF des jeunes dénommé « Festival International des jeunes »	4
Préambule	4
3.1 Dates	4
3.2 Catégories	4
3.2.1 Tournoi qualificatif	4
3.2.2 Tournois opens	4
3.2.3 Tournoi fermé de jeunes maîtres	4
3.3 Conditions de participation	4
3.3.1 Tournois qualificatifs pour le Championnat de France	4
3.3.2 Tournois opens	5
3.3.3 Tournoi fermé de jeunes maîtres	5
3.4 Nombre de rondes et cadences	5
3.5 Départage des ex aequo pour les places qualificatives	5
3.6 Repêchages	5
3.7 Sur-classements	5

1 Organisation générale

Le cycle de qualification en Île-de-France pour les Championnats de France Jeunes (catégories Petits Poussins à Minimes) est organisé en deux niveaux :

1er niveau : Tournois qualificatifs départementaux par catégorie d'âge, qualificatifs pour le deuxième niveau.

2ème niveau : Tournoi qualificatif régional d'IDF, où sont organisés des tournois par catégorie d'âge, qualificatifs pour le championnat de France Jeunes.

2 Les qualifications départementales

Dans chacun des huit départements de la ligue d'Île de France, des tournois qualificatifs sont organisés sous la responsabilité des comités départementaux, dans le respect des règles générales définies par la FFE, et selon les modalités suivantes :

2.1 Dates

Les qualifications départementales se jouent entre le début de la saison sportive et la fin décembre pour les Petits Poussins, Poussins, Pupilles, Benjamins et Minimes.

2.2 Catégories

Nouveau

Un tournoi **mixte** est organisé pour chaque catégorie d'âge.

Les garçons et filles d'une même catégorie d'âge doivent être regroupés en un seul tournoi. Le classement du tournoi est commun à tous ses participants **sans distinction de sexe.**

Le département reste toutefois libre de l'attribution des titres de champions/championnes départementaux.

2.3 Conditions de participation

La seule condition est d'être licencié A ou B dans un club **du département où le joueur joue sa qualification.**

Les joueurs non licenciés devront impérativement prendre une licence sur place avant le début du tournoi. En application des **tarifs fédéraux**, les droits d'inscription ne devront pas excéder la moitié de ceux perçus en championnat de France Jeunes.

2.4 Nombre de rondes, cadences et règles du jeu.

Le nombre de rondes à respecter est dans la mesure du possible, celui préconisé par le règlement de la Fédération Française des Échecs. Les cadences : 2 x 20 min. à 2 x 30 min. (ou cadences Fischer équivalentes) pour toutes les catégories.

Les qualifications départementales doivent respecter l'application de l'annexe A.4.b adaptée par la fédération (**Règlement compétitions homologuées**):

En Ile-de-France, les qualifications départementales devront respecter la règle suivante pour toutes les catégories :

o Les deux premiers coups illégaux achevés constatés par un arbitre amènent chacun une bonification de deux minutes à l'adversaire.

o Le 3^{ème} coup illégal achevé constaté par un arbitre cause la perte de la partie (Sauf cas particuliers indiqués dans les règles du jeu).

2.5 Regroupement de tournois

Si l'on regroupe l'ensemble des tournois d'un département à une même date et en un même lieu, des mesures devront être prises par les organisateurs pour éviter que les cadences différentes des diverses catégories provoquent une gêne mutuelle des tournois.

Si l'on opte pour une organisation séparée des tournois Pou-Ppo d'une part, et Pup-Ben-Min de l'autre, ces tournois peuvent être organisés à des dates différentes. La participation d'un joueur à plusieurs tournois départementaux est interdite.

2.6 Places qualificatives

Dans chaque tournoi, sont qualifiés les joueurs ayant totalisé au moins un demi-point de plus que la moyenne.

Nouveau En cas d'effectifs insuffisants :

- Les 6 premiers garçons plus les éventuels ex-aequo seront qualifiés.
- Les 6 premières filles et leurs éventuelles ex-aequo seront qualifiées.

2.7 Score minimum

Pour être qualifié, il faut obligatoirement avoir marqué au minimum 1 point sur l'échiquier.

2.8 Qualifiés d'office

Les qualifiés d'office pour le championnat d'Ile de France Jeunes (voir article 3.3.1) peuvent participer au tournoi qualificatif du département dans lequel ils sont licenciés à la condition obligatoire que celui-ci soit également un championnat départemental.

2.9 Sur-classements

Les sur-classements ne sont pas autorisés.

2.10 Titres départementaux

Si le tournoi qualificatif est un championnat départemental, (en cas d'ex-æquo) l'attribution du titre de champion départemental devra se faire sur l'échiquier, sauf si le comité départemental en décide autrement avant le début de la ronde 1 de chaque tournoi qualificatif.

Le championnat départemental peut faire l'objet d'un autre tournoi, non qualificatif. Dans ce cas, un règlement devra être publié et transmis à la Ligue au moins un mois à l'avance, et de préférence, dans la circulaire technique départementale.

3 Le Championnat IDF des jeunes dénommé « Festival International des jeunes »

Préambule

Ce Championnat est organisé sous la forme de plusieurs événements qui auront lieu simultanément :

- Cinq tournois purement qualificatifs pour le championnat de France des jeunes minimes et moins
- Un (ou plusieurs) tournois opens jeunes par tranches Elo
- Un tournoi à norme de maître (sous réserve)

Ils sont organisés par la ligue Île de France selon les modalités suivantes :

3.1 Dates

Cet événement se joue pendant les vacances scolaires de Février pour toutes les catégories.

Les tournois se terminent au moins deux jours avant la date de rentrée scolaire.

Le dernier après-midi est réservé aux matchs de départage des places qualificatives pour les ex aequo, et à la remise des prix.

La participation à plusieurs tournois de Ligue est interdite.

3.2 Catégories

3.2.1 Tournoi qualificatif

Un tournoi est organisé pour chaque catégorie d'âge.

Nouveau

Les garçons et filles d'une même catégorie d'âge sont regroupés en un seul tournoi. Le classement du tournoi est commun à tous ses participants cependant les listes des qualifiés sont établies séparément.

Chaque année, la fédération française des échecs offre à la ligue Ile-de-France des échecs un quota de qualifiés en catégorie "mixtes" et un quota de qualifiées en catégorie "filles".

Dans le cas où une fille se qualifie en catégorie mixte, elle est considérée comme étant aussi qualifiée en catégorie « filles ». Elle devra choisir lors de son inscription au championnat de France dans laquelle des deux catégories elle souhaite participer.

Concernant ce point de règlement, aucune distinction ne sera faite sur la manière dont elle se sera qualifiée lors du championnat départemental.

3.2.2 Tournois opens

Les conditions d'organisation de ces opens seront annoncées lors de l'annonce de l'événement.

3.2.3 Tournoi fermé de jeunes maîtres

La participation à ce tournoi se fait sur sélection de la ligue IDF.

3.3 Conditions de participation

3.3.1 Tournois qualificatifs pour le Championnat de France

Les tournois qualificatifs de ligue Jeunes sont réservés

- 1- Aux qualifiés des tournois départementaux.
- 2- Aux joueurs atteignant un ELO minimum en septembre (FFE & FIDE) de la nouvelle saison. Ce ELO est fixé à 150 points en dessous des barèmes définis par la FFE (Cf. Règlement du championnat de France des jeunes article 2.6 disponible sur le site internet de la FFE).
- 3- Aux champions de Ligue en titre.

Remarques :

Règlement voté au CD ligue IDF de juillet 2017

- Ces tournois qualificatifs ne sont pas ouverts aux qualifiés d'office pour le championnat de France.

Nouveau

Exception : Les joueuses qualifiées d'office en catégorie "filles" sont autorisées à participer aux qualifications. Elles ne concourront toutefois que pour les places en catégories "mixtes"

- Aucune dérogation ne sera donnée pour participer à ces tournois qualificatifs. A l'exception des enfants qualifiés d'autres ligues et ayant déménagé en IDF entre le championnat de leur département et le championnat de ligue (sur présentation de l'original d'un certificat de scolarité auprès du président de la commission jeune de la ligue IDF).
- La licence A dans un club d'Île de France est obligatoire. Tout joueur ne possédant qu'une licence B devra impérativement prendre préalablement au tournoi un complément de licence.

3.3.2 Tournois opens

Les opens sont ouverts à tous les jeunes des catégories Jeunes (Juniors et moins). La licence A est obligatoire pour les résidents en France.

3.3.3 Tournoi fermé de jeunes maîtres

La participation à ce tournoi se fait sur sélection de la ligue IDF.

3.4 Nombre de rondes et cadences

Le nombre de rondes à respecter est, dans la mesure du possible, de neuf rondes.

Les cadences sont celles du championnat de France Jeunes.

3.5 Départage des ex aequo pour les places qualificatives

En cas d'ex aequo pour déterminer les places qualificatives au championnat de France, le départage s'effectuera en utilisant la grille américaine suivant le système de départage imposé dans le règlement du championnat de France jeunes :

- Buchholz tronqué
- Buchholz
- Performance

3.6 Repêchages

A l'issue du tournoi qualificatif et avant une date limite fixée par la FFE, la ligue Île-de-France pourra aux désistements des joueurs qualifiés issus de ses tournois qualificatifs. Pour pourvoir aux éventuels désistements, l'ordre de repêchage est celui des grilles américaines des tournois qualificatifs.

3.7 Sur-classements

Les sur-classements ne sont pas autorisés.